

Compte-rendu du Comité syndical

du 18 mai 2021 à 18h00

L'an deux mille vingt et un le 18 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID 19, chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une habituellement et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (35) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, Gilles GANGLOFF, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAI, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, ~~Pierre OUVRARD~~, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, ~~Monique TROTIN~~.

Pouvoirs (6) : Olivier BESNARD à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT à Nicolas CHAUVIN, Françoise FARCY à Christophe LIBERT, Guy LECLERC à Hervé RONCIÈRE, Pierre OUVRARD à Béatrice LATOUCHE, Monique TROTIN à Marie-France REYMOND.

Absent excusé (1) : Pascale GLOTIN

Absent (1) : Gwénaél DE SAGAZAN

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, ~~Aurore MORIN~~ (excusée), ~~Magali PICHON~~.

Assistaient aussi à la réunion : Kevin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Audrey MASSOT-GRANGER, Abdellatif OULED OMAR, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

Ordre du jour :

1 DÉLIBÉRATIONS	4
1.1 Tarifs des animations du Pays d'art et d'histoire pour le public individuel	4
1.2 Adhésion au Pass Culture	4
1.3 Subvention DRAC Pays d'art et d'histoire – actions 2021	5
1.4 Subvention DRAC dans le cadre du CLEA	5
1.5 Approbation des nouveaux statuts du PETR (Cf. annexe 1 – statuts -version mars 2021)	5
1.6 Création d'un poste non permanent permettant l'accueil d'un Volontaire territorial de l'administration (VTA)	6
2 INFORMATIONS	7
2.1 Présentation des nouveautés - été 2021 "A la poursuite du temps caché"	7
2.2 Présentation de la saison estivale 2021 du Pays d'art et d'histoire	7
2.3 Présentation du programme FestiLoir	7
2.4 Application cadastre-urbanisme et connecteur ADS (Application du Droit des Sols)	7
2.5 Point sur l'élaboration des CRTE (Contrat de relance et de transition écologique)	7
2.6 Calendrier des prochains Comités syndicaux et des bureaux	8

DATE A RETENIR :

Conférence des Maires : le **mercredi 07 juillet 2021 à partir de 18h00** – probablement à la salle des fêtes de Luché-Pringé.

Le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 30 mars 2021 est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

M. BOIZIAU est désigné secrétaire de séance.

Présentation de Mme MASSOT-GRANGER Audrey arrivée le 03 mai 2021 par voie de mutation (effective au 01 mai 2021), nouvelle gestionnaire administrative et financière au PETR.

Présentation de M. OULED OMAR Abdellatif, 2^{ème} économiste des flux, arrivé le 12 avril 2021. Abdellatif va accompagner préférentiellement les communes du côté Est du PETR (Est de la CC Sud Sarthe et les communes de la CC du Pays fléchois).

Mme la Présidente fait part aux membres du Comité syndical des 5 décisions de Bureau prises par délégation, lors de la séance du Bureau le 21 avril dernier :

- ⇒ "Actions du Plan climat air énergie territorial -années 2019 - 2021" (fiche action n°6 "Elaborer et mettre en œuvre un Plan climat air énergie territorial" - stratégie locale de développement du GAL Pays Vallée du Loir - programme LEADER 2014-2020).

Le dossier correspond à la demande de co-financement pour 4 actions réalisées entre 2019 et 2021 (étude sur le changement climatique et l'agriculture en Vallée du Loir, expérimentation d'une démarche de Village à énergie positive, étude environnementale stratégique du PCAET et actions de sensibilisation sur la maîtrise et la rénovation énergétique)

Montant Leader sollicité : une subvention à hauteur de 27 027,77 €.

- ⇒ Animation du programme Leader pour 2021 (fiche action n°11 " Animation du programme Leader" - stratégie locale de développement du GAL Pays Vallée du Loir - programme LEADER 2014-2020)

Le dossier couvre la participation aux frais salariaux de 1,25 ETP, pour les missions d'animation de suivi de gestion des dossiers Leader.

Montant Leader sollicité : une subvention à hauteur de 44 055,59 €.

- ⇒ Demande de subvention régionale "Aide à la résidence artistique territoriale" pour co-financer deux projets artistiques sur la Vallée du Loir, pour l'année scolaire 2021-2022 :

"Le Quatuor à cordes" : Concerts et rencontres artistiques avec les scolaires, avec Oknos Quartet pour 12 écoles du territoire,

"Le Père" : Pièce de théâtre (seul en scène) itinérante dans un poids lourd aménagé et ateliers avec l'ensemble des collèves du territoire autour de la poésie et du mapping vidéo.

Montant de la subvention régionale sollicité : 8 000,00 €.

- ⇒ Précision du contenu de la délibération D04_10_02_2017 portant sur la création du poste "Conseil en énergie partagé". Ceci afin d'être conforme à la demande du service de contrôle de la légalité de la Préfecture.

Indication de la modification de l'intitulé du poste : non plus CEP mais Economiste des flux et précision de la nécessité d'avoir recours à un agent contractuel (plutôt que titulaire), sur un poste à temps plein dont le niveau de rémunération est inclus dans la fourchette entre l'indice 372 et l'indice 597.

- ⇒ Précision du contenu de la délibération D07_16_02_2021 portant sur la création du second poste "Economiste des flux". Ceci afin d'être conforme à la demande du service de contrôle de la légalité de la Préfecture.

Précision de la nécessité d'avoir recours à un agent contractuel (plutôt que titulaire), sur un poste à temps plein dont le niveau de rémunération est inclus dans la fourchette entre l'indice 372 et l'indice 597.

1 DÉLIBÉRATIONS

1.1 Tarifs des animations du Pays d'art et d'histoire pour le public individuel

La billetterie des animations de l'été est reprise en régie par le PETR Pays Vallée du Loir depuis 2020. Il est proposé de conserver les mêmes tarifs qu'en 2020, avec pour seule modification l'intitulé *Visite événement* plutôt que *Visite gourmande* :

ACTIVITES - VISITES - PUBLIC INDIVIDUEL		COULEUR DU CARNET
Visite Hololens au Prytanée – Tarif unique	12,00 € TTC	Jaune
Atelier – Tarif unique par enfant	5,00 € TTC	Blanc
Visite canoë – Plein tarif	10,00 € TTC	Vert
Visite canoë – Tarif réduit	5,00 € TTC	Marron
Visite événement – Plein tarif	12,00 € TTC	Violet
Visite événement – Tarif réduit	7,00 € TTC	Orange
Visite guidée - Plein tarif	5,00 € TTC	Bleu
Visite guidée - Tarif réduit	3,00 € TTC	Rouge

⇒ Tarif réduit : sont éligibles les moins de 15 ans et les demandeurs d'emploi.

⇒ Visites guidées gratuites pour les moins de 5 ans

Délibération du Comité syndical

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés (41 voix POUR sur 41 votes exprimés), approuve les intitulés et tarifs des activités et visites du PAH pour le public individuel, tels qu'exposés dans le tableau ci-dessus.

1.2 Adhésion au Pass Culture

Le ministère de la Culture étend le Pass Culture, testé jusqu'à présent dans 14 départements, à toute la France. Ce n'est pas le même dispositif que le E.pass Culture – Sport de la région des Pays de la Loire.

Le Pass Culture est une application gratuite pour les jeunes de 18 ans résidant en France, sur laquelle ils disposent de la somme de 300 € pendant 24 mois, qui les encourage à découvrir et diversifier leurs pratiques culturelles.

Le Pass Culture s'applique à proposer à ses utilisateurs, sur une même plateforme, un maximum d'offres numériques à réserver directement sur l'application, ainsi que des propositions d'offres physiques et d'activités culturelles dont les jeunes peuvent profiter autour de chez eux.

Délibération du Comité syndical

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés (41 voix POUR sur 41 votes exprimés), approuve le fait que le PETR devienne partenaire du Pass Culture afin de pouvoir y déposer des offres de visites, spectacles ou activités.

Il est noté que le PETR devient ainsi la 1^{ère} structure en Région Pays de la Loire, à adhérer au Pass Culture national.

1.3 Subvention DRAC Pays d'art et d'histoire – actions 2021

Madame la Présidente sollicite l'autorisation du Comité syndical pour demander une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de 19 400 € au titre des actions 2021 du Pays d'art et d'histoire.

Délibération du Comité syndical

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés (41 voix POUR sur 41 votes exprimés), autorise la Présidente à solliciter une subvention de 19 400 € auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, au titre des actions 2021 du Pays d'art et d'histoire.

1.4 Subvention DRAC dans le cadre du CLEA

Dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA), il est demandé aux membres du Comité syndical d'autoriser la Présidente à solliciter, auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, une subvention de 50 420,00 € pour l'année scolaire 2021-2022 et à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Délibération du Comité syndical

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés (41 voix POUR sur 41 votes exprimés) autorise Madame la Présidente :

- . à solliciter une subvention de 50 420 € auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, au titre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle – année scolaire 2021-2022,
- . à signer tous les documents en lien avec cette demande.

1.5 Approbation des nouveaux statuts du PETR (Cf. annexe 1 – statuts -version mars 2021)

Du fait de la dissolution prochaine du Syndicat intercommunal du Loir, liée à la prise de compétences GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) par les EPCI, il a été demandé au PETR Pays Vallée du Loir de reprendre la mission d'Animation du site Natura 2000 "Vallée du Loir de Vaas à Bazouges" en lieu et place du SIL.

Pour que cela puisse être effectif, les services de la Préfecture ont fait connaître la démarche à suivre.

Après délibération spécifique des CC du Pays fléchois et Sud Sarthe (seules partiellement intéressées par le site Natura 2000), l'étape suivante tient dans la modification des statuts du PETR tels que présentés en annexe 1.

Présentation et lecture des statuts modifiés sont faites par Mme RYCHLICKI.

L'article 5 a été entièrement ajouté ; il précise les modalités de conventionnement avec l'Etat pour assurer le financement de cette animation, en y incluant les communes hors périmètre du PETR. En effet la commune de Vaulandry – commune nouvelle de Baugé-en-Anjou (Maine-et-Loire) fait partie de ce site, à raison de 3% de sa surface (contre 97% en Sarthe).

La nouvelle écriture de certains autres articles est également proposée : entre autre l'article intéressant la constitution/composition du Conseil de développement territorial du PETR (article 14) et celui précisant la nature des recettes (article 15) pouvant être levées par le PETR.

Délibération du Comité syndical

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés (41 voix POUR sur 41 votes exprimés), approuve les nouveaux statuts du PETR – version de mars 2021.

1.6 Création d'un poste non permanent permettant l'accueil d'un Volontaire territorial de l'administration (VTA)

Le PETR Pays Vallée du Loir a pour projet, en accord avec la ville du Lude, d'accueillir un Volontaire territorial en administration (VTA) pour une durée de 12 mois. Cette personne serait "mutualisée" entre les deux structures, avec pour objectif :

- . au PETR, de venir en soutien de la chargée de mission Energie-climat sur le sujet de la réalisation externalisée (mission d'un Bureau d'études) du Schéma directeur des énergies renouvelables en Vallée du Loir,
- . à la ville du Lude, de venir en soutien au chef de projet "Petites villes de demain" (PVD) pour faciliter le déploiement de la stratégie de revitalisation du centre-ville et principalement pour travailler sur l'Opération d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain (OPAH-RU) de la ville.

Après différents contacts auprès de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), de la Préfecture et du Centre de gestion 72, il s'avère nécessaire de créer un poste non permanent au sein de l'effectif du PETR – la mutualisation étant plus facile entre une structure supra et une commune qu'inversement.

Il est précisé que la mutualisation de ce VTA sera transcrite dans la rédaction d'une convention bipartite intéressant le PETR et la ville du Lude, au regard du partage de la totalité des charges (y compris le logement proposé au VTA).

Délibération du Comité syndical

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés (41 voix POUR sur 41 votes exprimés) approuve la création d'un poste non permanent permettant l'accueil d'un VTA selon les critères suivants :

Nécessité de recruter un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet (en application de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26.01.1984)

Durée du contrat de projet égale à 12 mois (à compter du début de la mission),

Niveau de recrutement relevant de la catégorie hiérarchique B,

Poste à temps plein,

Niveau de rémunération est inclus dans la fourchette entre les indices bruts 372 et 597,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du PETR Pays Vallée du Loir.

2 INFORMATIONS

2.1 Présentation des nouveautés - été 2021 "A la poursuite du temps caché"

Le projet "A la poursuite du temps caché" se développe depuis deux ans sur le territoire. Cette année, des bornes de découverte du territoire ont été installées dans les accueils de l'Office de tourisme de La Chartre-sur-le-Loir et de La Flèche.

Les applications déployées sur les 1ers cinq sites de la Vallée du Loir ont été améliorées/enrichies.

Toute une série d'animations dédiées à ce projet est envisagée cet été 2021.

Vous retrouverez tous les détails dans la présentation [en cliquant ici](#).

2.2 Présentation de la saison estivale 2021 du Pays d'art et d'histoire

Les animations du Pays d'art et d'histoire se dérouleront du 13 juillet au 29 août.

Vous retrouverez tout le programme [en cliquant ici](#).

2.3 Présentation du programme FestiLoir

La 18ème édition de FestiLoir aura lieu du 24 au 31 juillet 2021 dans les communes de Jupilles, Bousse, Verneil-le-Chétif, Crosnières, Chenu et La Chartre-sur-le-Loir.

La programmation est disponible [en cliquant ici](#).

2.4 Application cadastre-urbanisme et connecteur ADS (Application du Droit des Sols)

Lors du Comité syndical du 30 mars dernier, le projet de mise en œuvre d'une liaison informatique entre l'application cadastre-urbanisme et le logiciel de gestion de l'ADS a été présenté par Kévin Charlot.

Le point d'avancement de ce projet [se trouve ici](#).

2.5 Point sur l'élaboration des CRTE (Contrat de relance et de transition écologique)

Un rappel est fait de ce qu'est le CRTE, de ce qu'il doit contenir, de son évolution dans le temps, etc.

Le Préfet de département est le pilote des CRTE.

Si à l'origine, les territoires porteurs d'un SCoT et d'un PCAET avaient été identifiés comme la bonne échelle pour l'élaboration d'un CRTE ; en Sarthe, le choix a été fait de promouvoir un CRTE par EPCI.

La définition même de l'objet du CRTE restant assez floue, son contenu difficile à bien évaluer et le déploiement de la concertation – une chose peu aisée, l'équipe du PETR Pays Vallée du Loir (en la personne prioritairement d'Amandine Perriaud et de façon secondaire, Sophie Rychlicki) vient en soutien aux 3 CC pour l'élaboration de ces CRTE.

Aujourd'hui, en Vallée du Loir, après plusieurs échanges et réflexions, il semble que 3 CRTE vont être élaborés ; un à l'échelle de chaque EPCI.

Cependant, la politique publique thématique prioritaire du CRTE (Energie-climat) est nettement affichée dans le PCAET pour les 6 prochaines années.

Aussi pour permettre le déploiement de plusieurs actions transversales à la Vallée du Loir inscrites dans le PCAET, il semble opportun que les 3 CRTE expriment dans leur plan d'actions respectif, la volonté partagée de soutenir les actions suivantes :

1. Elaboration et pilotage/animation du schéma directeur des énergies renouvelables (forte incitation de la part de la sous-préfecture de La Flèche),
2. Elaboration et pilotage/animation d'une charte forestière,
3. Elaboration et pilotage/animation d'un Programme alimentaire territorial (en lien avec les objectifs affichés dans le SCoT)
4. Pour les années 4, 5 et 6 du CRTE, pilotage et animation de la Plate-forme territoriale de rénovation énergétique (PTRE), qui est soutenue pour les 3 premières années par un programme national de Certificats d'économie d'énergie (jusqu'au 31 décembre 2023), ainsi que par la Région des Pays de la Loire.
5. Etude sur la vacance commerciale et vacance de l'habitat en Vallée du Loir (dans le cadre de l'évaluation du SCoT et de sa révision future – si besoin).

Discussion ouverte sur ce sujet.

Peu d'échanges ont été engagés, Ms RONCIERE et BOUSSARD – Président respectif des CC Loir Lucé Bercé et Sud Sarthe, ont exprimés leur approbation.

Mme GRELET-CERTENAIS a souligné qu'il faudrait que le sujet soit débattu en CC du Pays Fléchois mais que bien évidemment, le PCAET et le SCoT constituaient le fondement probable du CRTE.

2.6 Calendrier des prochains Comités syndicaux et des bureaux

<i>Bureau</i>	<i>Comité syndical</i>
Année 2021	
Mercredi 09 juin 2021 à 14h30 à 16h30	Mardi 29 juin 2021 à 18h00
Mercredi 08 septembre 2021 à 14h30 à 16h30	Mardi 21 septembre 2021 à 18h00
Mercredi 03 novembre 2021 à 14h30 à 16h30	Mardi 23 novembre 2021 à 18h00
Mercredi 01 décembre 2021 à 14h30 à 16h30	Mardi 07 décembre 2021 à 18h00

DATE A RETENIR :

Conférence des Maires : le mercredi 07 juillet 2021 à partir de 18h00 – probablement à la salle des fêtes de Luché-Pringé.